

La Securitate des prisons et des camps en Roumanie communiste (1949-1953)*

Mircea Stănescu

Le but de cette étude est de faire une analyse historique sur la naissance et la gamme d'opérations de la structure de la Securitate des prisons et des camps, dans ses premiers cinq années de fonctionnement. Il sera une analyse institutionnelle ayant comme but de voir: la nécessité de l'apparition de la structure, ses charges, ses chefs et son personnel, et ses relations sur la verticale (avec la Securitate) et sur l'horizontale (avec l'administration des prisons). L'apparition de cette structure est directement liée à la rééducation déployée en régime carcéral pendant la période correspondante, ce qui justifie notre choix temporel. Nous allons nous arrêter le moment où, confronté avec le dévoilement d'une partie du secret de la rééducation, le régime a déclenché les enquêtes pour inculper les boucs émissaires: une partie des détenus impliqués, et aussi de ses cadres de la Securitate des prisons et des camps.

Le Service d'opérations

La préoccupation de la Securitate de créer une structure dans les prisons et les camps date de l'automne 1948. À cette époque, Coman Stoilescu, le chef de la VII^{ème} Direction de la Securitate (Technique) et chef de secteur, a reçu l'ordre de Gheorghe Pintilie, le chef de la Securitate, et d'Alexandru Nicolschi¹, son adjoint, de s'occuper du travail informatif "*pentru a supraveghea informativ personalul angajat al Dir[ecției]. Gen[erale] a Penit[ențiarilor,] cât și pe cel din penitenciarele din țară. / en vue de surveiller du point de vue informatif le personnel employé à la Dir[ection] générale des pénitenciers, et aussi le personnel des pénitenciers du territoire*"². Mais un mois après, il a reçu l'ordre de sortir ce problème de ses

* Le texte représente une partie de notre ouvrage intitulé *La rééducation en Roumanie communiste. Du fin des années '40 au début des années '50*, vol. I (en roumain, en voie de publication).

¹ Il avait aussi la fonction de secrétaire général du Ministère de l'intérieur, et répondait du problème des détenus politiques.

² Coman Stoilescu, *Déclaration de témoin*, 29/03/1955, Archive du Conseil National pour la Recherche des Archives de la Securitate, Fond "Pénal", dossier no 25.390, vol. 3, f. 24v. Sans indication autre, toutes les renvois sont à ces archives et à ce dossier, qui ressemblent les déclarations données par les anciens cadres de l'administration des prisons et les officiers politiques enquêtés par les Organes du régime pendant la période 1953-1955. Finalement, en 1957 sept de ces cadres ont été condamnés pour couvrir la responsabilité du régime dans l'organisation et le déploiement de la rééducation en système carcéral. Pour l'histoire de toutes les procès liés à la rééducation, et en particulier de ce procès, voir notre ouvrage *Procesele reeducării (1952-1960)*,

préoccupations et de passer à un autre. En conclusion, le principal objectif du régime a été, à l'origine, la vérification de la fidélité idéologique des ses cadres. Jusqu'alors, les directeurs des prisons coordonnaient le travail informatif, mais seulement parmi les détenus politiques.

Le Service d'opérations (SO), la première dénomination de la *Securitate* des prisons, a été créée en mars 1949³ "*din inițiativa tov. ministru [Gheorghe] Pintilie / de l'initiative du camarade le ministre [Gheorghe] Pintilie*"⁴. Gavrilă Birtaş, le chef de la III^{ème} Direction de la *Securitate* (Contre-espionnage dans les prisons et dans la milice), relate: "*Am fost chemat la Tov. ministru adj. Pintilie, care mi-a adus la cunoștință că se va crea un organ informativ în cadrul penitenciarelor, iar munca aceasta va trebui condusă de mine. / J'étais convoqué par le camarade le ministre adjoint Pintilie, qui m'informait de sa décision de créer un organe informatif dans le cadre des pénitenciers, travail qui fallait être dirigé par moi-même.*"⁵ La structure de la *Securitate* des prisons a été, donc, organisée en tant que service de la III^{ème} Direction de la *Securitate*, son chef ayant le grade de majeur.

En vue de diriger le nouvel organisme, Birtaş a recommandé son ami, le majeur Iosif Nemeș, qu'il connaissait depuis la période de leurs activité communiste subversive, pendant l'entre deux guerres. Toutefois, il connaissait son activité de directeur de la prison d'Oradea, où il avait prouvé des aptitudes dans le domaine des informations⁶.

Iosif Nemeș relate la manière dont les événements se passaient: "*Cînd m-am prezentat dela Oradea la București[,] am fost chemat de fostul director general al penitenciarelor[,] Voicu Daciu, care m-a pus în legătură cu fostul ministru adjunct dela M.A.I., Marin Jianu. Cu această ocazie mi s-a adus la cunoștință că se va înființa un nou serviciu în cadrul Dir. gen. a penitenciarelor, pe care îl voi conduce și care va avea drept scop culegerea de informații din cadrul penitenciarelor, privind activitatea deținuților, care nu a fost descoperită de către organele de primă cerceta[re], atmosfera din penitenciar, legăturile pe care le au deținuții cu alți cetățeni din afară și[,] în același timp[,] atitudinea personalului de penitenciar de felul cum ei își îndeplinesc sarcinile. / Le moment où, venu d'Oradea, je me présentais à Bucarest, j'étais convoqué par l'ancien directeur général des Pénitenciers, Voicu Daciu, qui me mettait en contact avec l'ancien ministre adjoint du M.A.I., Marin Jianu. À cette occasion, il m'informait de la décision de créer un nouvel service dans le cadre de la Direction générale des pénitenciers, dirigé par moi-même, qui aurait comme but la collecte des informations en pénitenciers, concernant l'activité des détenus qui n'était pas découverte par les Organes qui ont effectué la*

publié en volume avec l'ouvrage de Titică Predescu, intitulé *Statul și dreptul, instrumente de represiune ale dictaturii comuniste*, Pitești, 2008, notamment p. 119-198.

³ Iosif Nemeș, *Interrogatoire*, 2, 7 et 9/12/1954 et 16/04/1955, vol. 3, f. 81v.

⁴ Gavrilă Birtaş, *Interrogatoire*, 15/04/1955, vol. 3, f. 4v.

⁵ *Ibidem*, f. 4v-5r.

⁶ *Ibidem*, f. 5r.

première investigation, l'atmosphère du pénitencier, les contacts des détenus avec les autres citoyens d'en dehors, et, le même temps, l'attitude du personnel pénitencier [et] la manière dont il remplit ses charges."⁷ Entre temps, l'intérêt principal du régime glissait de ses cadres vers les détenus.

Nemeș était aussi informé qu'il va recevoir le personnel nécessaire en vue de couvrir toutes les prisons. Et il continue: "*Deasemeni[.], am primit ca instrucțiuni ca legătura superioară în ceiace privește infracțiunile politice să o țin cu col. [Gavrilă] Birtaş /* Toutefois, j'étais instruit de garder comme liaison supérieure, dans le domaine des infractions politique, le colonel [Gavrilă] Birtaş"⁸. Il insiste: "*mai menționez că eu raportam lui Birtaş Gavrilă, toată activitatea mea[.], cât și a serviciului, informându-l de absolut toate problemele[.], atât în scris cât și verbal. /* je mentionne que je rapportais à Birtaş Gavrilă toute mon activité, et aussi toute l'activité du Service, en l'informant sur absolument toutes les problèmes, aussi par écrit que verbalement."⁹

Ion Lupșan, officier dans le SO, confirme la liaison de la structure informative sur la voie hiérarchique: "*Serviciul nostru [...] lucra cu Securitate[a], respectiv cu tov. Col. [Gavrilă] Birtaş. Legătură cu colonelul Birtaş o avea tov. Nemeș și Eva Birtaş. /* Notre Service [...] travaillait avec la *Securitate*, respectivement avec le camarade colonel [Gavrilă] Birtaş. La liaison avec le colonel Birtaş était gardée par le camarade Nemeș et Eva Birtaş."¹⁰ A son tour, Eva Birtaş, l'adjointe de Nemeș, déclare: "*Serviciul nostru nu ținea nici un fel de legătură cu dir[ectorul]. gen[eral]. Baci, ci după cîte am aflat dela Nemeș și am constatat eu personal[.], serviciul ținea legătură cu: tov. general Pantiușa, tov. general Nicolschi, col. Dulgheru, col. Birtaş și col. Glubacov /* Notre Service ne tenait aucune liaison avec le dir[ecteur] gén[éral] Baci, mais, suite aux informations communiqués par Nemeș et à mes constats personnels, le Service tenait la liaison avec : le camarade général Pantiușa¹¹, le camarade général Nicolschi, le colonel Dulgheru, le colonel Birtaş et le colonel Glubacov [= Gluvacov, n. n.]"¹² Le lieutenant-colonel Andrei Gluvacov était l'adjoint de Gavrilă Birtaş à la tête de la III^{ème} Direction de la *Securitate*. Gluvacov déclare, à son tour, que le matériel informatif envoyé par les bureaux d'opérations des prisons à travers la poste militaire était adressé à Birtaş¹³. Enfin, le colonel Mișu Dulgheru, le chef de la Direction d'enquêtes pénales de la *Securitate*, dit: "*Știu că Birtaş Gavrilă avea legătură cu Nemeș pentrucă, Nemeș*

⁷ Iosif Nemeș. *Interrogatoire*, 2, 7 et 9/12/1954 et 16/04/1955, vol. 3, f. 81v. Voir aussi Mișu Dulgheru, *Déclaration de témoin*, 1/04/1955, vol. 3, f. 19v.

⁸ Iosif Nemeș. *Interrogatoire*, 2, 7 et 9/12/1954 et 16/04/1955, vol. 3, f. 81v.

⁹ *Ibidem*, f. 83v.

¹⁰ Ion Lupșan. *Déclaration de témoin*, 9/02/1955, vol. 3, f. 63v. Marcel Hofman, un autre officier dans la centrale du SO, confirme lui aussi que leur liaison supérieure à la *Securitate* était Gavrilă Birtaş. Cf. Marcel Hofman, *Déclaration de témoin*, 7/02/1955, vol. 3, f. 70r.

¹¹ Pantelei Bodnarenko (*alias* Gheorghe Pintilie), dit Pantiușa, le chef de la *Securitate*.

¹² Eva Birtaş, *Déclaration de témoin*, 11/02/1955, vol. 3, f. 55v.

¹³ Andrei Gluvacov, *Déclaration de témoin*, 10/03/1955, vol. 3, f. 21 v-22r.

venea foarte des la el. / Je sais que Birtaş Gavrilă tenait la liaison avec Nemeș, étant donné que Nemeș le visitait maintes fois”¹⁴. Toutes les sources attestent, incontestablement, qu’elle était la liaison supérieure de la *Securitate* des prisons.

Concernant les ordres reçus en vue d’organiser les actions informatives, Birtaş déclare: “*Instrucțiuni în legătură cu culegerea informațiilor*[.] *Nemeș a primit din partea lui: g-ral Nicolschi, [și] ministru adj. Pintilie.* / Sur le problème de la collecte des informations, Nemeș a reçu des instructions de la part du général Nicolschi [et] du ministre adjoint Pintilie”¹⁵. À son tour, Birtaş a instruit “*șefii birourilor de inspecții [operative] de pe lângă penitenciare să-și apropie unii deținuți, făcându-le unele avantagii*[.] *în sensul de a le îmbunătăți regimul de deținere*[.] *ca: pachete, scrisori, vorbitor, pentru a-i putea recruta ca informatori. Informațiile trebuiau culese din rîndul deținuților contrarevoluționari.* / les chefs des bureaux d’inspections [d’opérations] qui fonctionnaient auprès les pénitenciers de s’approcher de certains détenus, en les créant des avantages, donc [un autre] régime de détention, à travers: les colis, les lettres, les parloirs, pour pouvoir les recruter comme indicateurs. Les informations devaient être collectées parmi les détenus contre-révolutionnaires”¹⁶. Il existait aussi une hiérarchisation du péril des organisations et des orientations politiques, étant donné que la structure informative s’occupait de la collecte des informations et la répression “*acțiunilor legionarilor, țărăniștilor și a altor deținuți* / des actions des légionnaires”¹⁷, des national paysans et d’autres détenus”¹⁸. Eva Birtaş, employée de la nouvelle structure, déclare: “*Pentru a-și îndeplini misiunea*[.] *tovarășii din birourile informative aveau dreptul să ia legătura cu deținuții, drept pe care nu-l aveau cadrele penitenciarului, cu excepția directorului.* / En vue de remplir leur mission, les camarades qui fonctionnaient dans les bureaux informatives avait le droit de prendre le contact avec les détenus, droit interdit à autres cadres du pénitencier, à l’exception du directeur”¹⁹. Puis, “*Informatorii trebuiau recrutați mai ales dintre legionari și țărăniști*[.] *și anume dintre aceia care aveau mai mult prestigiu în fața deținuților.* / les indicateurs devaient être recrutés surtout parmi les légionnaires et national paysans, et spécialement parmi ceux qui jouissaient d’un grand prestige devant les autres détenus”²⁰. Par conséquent, le but n’était donc pas seulement l’obtention des informations, mais aussi la compromission des détenus”²¹.

¹⁴ Mișu Dulgeru. *Déclaration de témoin*, 1/04/1955, vol. 3, f. 20v.

¹⁵ Gavrilă Birtaş, *Interrogatoire*, 15/04/1955, vol. 3, f. 5v.

¹⁶ *Ibidem*.

¹⁷ Membres du Mouvement Légionnaire, organisation d’extrême droite.

¹⁸ *Idem*. *Déposition de témoin*, 20/02/1957, vol. 7, f. 275r.

¹⁹ Eva Birtaş. *Déclaration de témoin*, 11/02/1955, vol. 3, f. 56r.

²⁰ *Ibidem*.

²¹ Dans le même sens, pour les réglementations internes de la *Securitate* pendant la période en discussion, en référence au recrutement et la typologie des indicateurs, voir *Directiva referitoare la munca cu agentura*, dans “*Partiturile Securității*”. *Directive, ordine, instrucțiuni (1947-1987)* (Cristina Ionescu, Silviu B. Moldovan, Mirela Matiu eds.), Bucarest, 2007, p. 204-216.

La nouvelle structure se heurtait d'une certaine résistance même à l'intérieur de l'administration des prisons où elle fallait créer sa place. Birtaş relate: "*Cunosc că în ceea ce privește munca de organizare au fost greutăți din partea unor directori de penitenciare. [...] M-a informat Nemeș Iosif de aceste greutăți și am primit și rapoarte dela Nemeș, rapoarte redactate de șefii birourilor inspecției [operative], în urma cărora am sesizat pe ministrul de resort Jianu, pentru a se lua unele măsuri în vederea îmbunătățirii colaborării între șefii birourilor inspecției din penitenciare și directorii penitenciarelor. / Je connais qu'en ce qui concerne le travail d'organisation, certains directeurs de prisons ont fait des difficultés. Nemeș Iosif m'informait de ces difficultés et il m'a envoyé des rapports qui étaient rédigés par les chefs des bureaux d'inspections [d'opérations], suite desquels j'ai signalé au ministre de ressort Jianu, pour prendre des mesures en vue de corriger la collaboration entre les chefs des bureaux d'inspections des pénitenciers et les directeurs des pénitenciers*"²².

Le personnel du Service central d'opérations était composé, au début, par: Cornel Lupșan (responsable de l'évidence des travaux) et Eva Birtaş (l'adjoint du chef du Service, pendant quatre-cinq mois, à partir de juin-juillet 1949), auxquels s'ajoutait, ultérieurement, Gheorghe Mogoș (travailleur efficient)²³. Six mois après, il a été remplacé par Marcel Hofman. Le dernier était l'homme de confiance d'Iosif Nemeș et aussi d'Eva Birtaş. Puis ont été employés Nicolae Bucur (travailleur efficient) et Paraschiv Radu (pendant quatre mois, jusqu'en mai 1950). La dactylographe du Service était Maria Alexandrescu, transférée à l'automne de 1949, qui jusqu'alors travaillait à la greffe de la prison Văcărești.

Nemeș était en relations d'amitié avec Eva Birtaş et son époux, Gavrilă. C'est la raison de laquelle il proposait à celle-ci – jusqu'alors activiste à l'Association roumaine pour la consolidation des liaisons avec l'Union soviétique (en abréviation roumaine, ARLUS) – de travailler à côté de lui, proposition acceptée, étant donné que "*acest fel de muncă mă atrăgea / ce type de travail m'attirait*"²⁴. Avec les autres, Nemeș n'avait que des rapports de service. Dans le domaine des opérations, il se consultait avec Lupșan, et, suite au transfert de ce dernier, à partir de septembre 1949, avec Hofman.

Jusqu'en septembre 1949, les officiers des Bureaux d'opérations des prisons mettaient les notes informatives et la correspondance dans des enveloppes, les apposait le sceau, les livraient à la Régionale de *Securitate* qui, à son tour, sans les enlever le sceau, les envoyait par courrier spécial à Bucarest, à la III^{ème} Direction de

²² Gavrilă Birtaş, *Interrogatoire*, 15/04/1955, vol. 3, f. 5r-v.

²³ Iosif Nemeș, *Interrogatoire*, 2, 7 et 9/12/1954 et 16/04/1955, vol. 3, f. 82r, 83r; Marcel Hofman, *Déclaration de témoin*, 7/02/1955, vol. 3, f. 69v; Maria Alexandrescu, *Déclaration de témoin*, 8/02/1955, vol. 3, f. 65v; Paraschiv Radu, *Déclaration de témoin*, 9/02/1955, vol. 3, f. 61v-62; Eva Birtaş, *Déclaration de témoin*, 11/02/1955, vol. 3, f. 55v-56r.

²⁴ Eva Birtaş, *Déclaration de témoin*, 11/02/1955, vol. 3, f. 55v.

la *Securitate*²⁵. Pendant la période mai 1949-octobre 1950, quand le lieutenant-colonel Andrei Gluvcov a été l'adjoint du chef de la III^{ème} Direction de la *Securitate*, les enveloppes, en nombre de 1-3 pour chaque prison, arrivaient à l'intervalle de 15-30 jours²⁶. À partir du mois de septembre 1949 (juste avant le début de la rééducation "de type Pitești"), les enveloppes étaient transmises au SO personnellement par les officiers des bureaux d'opérations²⁷. Eva Birtaş, adjointe de Nemeş, recevait les notes informatives, puis les répartissait aux officiers subordonnés. Ceux derniers rédigeaient une "note résumée" (*notă rezumativă*) du contenu des informations, puis Eva Birtaş les vérifiait et donnait des indications en vue de les mettre au point. Quand l'opération était achevée, Nemeş transmettait à Gavrilă Birtaş les notes informatives en original, accompagnées par les notes résumées des officiers qui travaillait dans la centrale du SO²⁸. Puis, "*notele considerate mai valoroase erau date spre exploatare atât în cadrul direcției noastre[,] cât și altor direcții. / les notes plus précieux était transmises pour exploitation autant dans le cadre de notre direction, aussi qu'aux autres directions*"²⁹.

Parfois, il arrivait que les enveloppes contenant des informations destinées aux officiers de la Centrale soient ouvertes par la *Securitate*, point de discordance entre Lupșan et Eva Birtaş. Même si Lupșan avait raison, il a fini par être transféré à la prison Văcărești³⁰. Son successeur Paraschiv Radu semble avoir eu plus de succès dans la question: "*De cele mai multe ori Eva Birtaş aducea plicurile deschise, ceeace mă făcea să cred că le cenzurează. Asupra acestui fapt am atras atenția lui Nemeș[,] și acesta în cele din urmă a schimbat-o pe Eva Birtaş. Era periculos să se deschidă corespondența de către altul decât Nemeș[,] întrucât se înțimpla să existe informațiuni în legătură chiar cu soțul Tov[arășei]. Birtaş, colonelul Birtaş. / Maintes fois, Eva Birtaş arrivait avec les enveloppes ouvertes, ce qui me poussait croire qu'elle les censurait. J'ai attiré l'attention sur ce point à Nemeş, et, finalement, il a remplacé Eva Birtaş. Il était périlleux qu'un autre, et non pas Nemeş, ouvre la correspondance, étant donné qu'il arrivait exister des informations concernant même l'époux de la camarade Birtaş, le colonel Birtaş*"³¹. En absence de Nemeş, Eva Birtaş le remplaçait et donnait des instructions, tant à l'appareil central qu'aux unités³². Hofman donnait

²⁵ *Ibidem*, f. 55v et 57r; Marcel Hofman, *Déclaration de témoin*, 7/02/1955, vol. 3, f. 69v-70r; Ion Lupșan *Déclaration de témoin*, 9/02/1955, vol. 3, f. 63v; Paraschiv Radu, *Déclaration de témoin*, 9/02/1955, vol. 3, f. 62; Andrei Gluvcov, *Déclaration de témoin*, 10/03/1955, vol. 3, f. 21v; Andrei Gluvcov, *Déclaration de témoin*, 10/03/1955, vol. 3, f. 22r et 22v.

²⁶ *Ibidem*, f. 22v.

²⁷ Eva Birtaş, *Déclaration de témoin*, 11/02/1955, vol. 3, f. 55v et 57r; Marcel Hofman, *Déclaration de témoin*, 7/02/1955, vol. 3, f. 69v-70r; Ion Lupșan *Déclaration de témoin*, 9/02/1955, vol. 3, f. 63v; Paraschiv Radu, *Déclaration de témoin*, 9/02/1955, vol. 3, f. 62.

²⁸ Voir Eva Birtaş, *Déclaration de témoin*, 11/02/1955, vol. 3, f. 57r.

²⁹ Andrei Gluvcov, *Déclaration de témoin*, 10/03/1955, vol. 3, f. 22r-v.

³⁰ Ion Lupșan *Déclaration de témoin*, 9/02/1955, vol. 3, f. 63v.

³¹ Paraschiv Radu, *Déclaration de témoin*, 9/02/1955, vol. 3, f. 62.

³² Marcel Hofman, *Déclaration de témoin*, 7/02/1955, vol. 3, f. 69v-70r; Eva Birtaş, *Déclaration de témoin*, 11/02/1955, vol. 3, f. 55v.

lui aussi des instructions, et il recevait des rapports verbaux des officiers du territoire³³.

Parfois, Lupșan et Hofman “*lucrau la mașină [de scris] materiale al căror conținut nu l-am aflat niciodată[,] pentru că nu rămânea nimic în arhivă. /* tapaient à la machine à écrire des matériaux secrets en contenu, qui n’étaient pas gardés en archives.”³⁴ Les rapports rédigés par les officiers étaient vérifiés par Eva Birtaş et Iosif Nemeș, puis ils “*était remis à la Securitate, au colonel [Gavrilă] Birtaş ou au camarade le ministre [Gheorghe Pintilie]*”³⁵.

Un mois après la création du Service d’opérations, en avril 1949, Iosif Nemeș a reçu un nombre de 22 cadres en vue de les répartir aux principales prisons et constituer des bureaux d’opérations: “*Potrivit instrucțiunilor primite, personalul trebuia să facă parte aparent din cadrul penitenciarului[,] respectiv pentru a nu se desconfira munca. /* Conformément aux instructions reçues, apparemment, le personnel devait faire partie du cadre du pénitencier, pour que le travail ne soit pas dévoilé”³⁶. Les officiers “*nu se subordonau direcției penitenciarului, ci lucrau direct cu noi. /* ne se subordonnaient pas à la direction du pénitencier, mais travaillait directement avec nous”³⁷. Le Service fonctionnait d’une manière conspirée dans le bâtiment de la Direction générale des pénitenciers (DGP), bien qu’il n’avait pas de relation de subordination avec celle-ci, mais avec la *Securitate*³⁸.

Nemeș gardait le contact non pas seulement sur la verticale – avec la direction de la *Securitate* – mais aussi sur l’horizontale, avec la direction des Prisons. Les informations collectées par les bureaux d’opérations, qui concernaient les déviations du personnel des prisons, étaient redistribuées par le Service d’opérations à Marin Jianu, le ministre adjoint de l’Intérieur qui s’occupait du secteur pénitenciers, puis, elles étaient retransmises, en vue de prendre des mesures, à la Direction générale des pénitenciers³⁹.

Toutefois, la principale préoccupation du Service a été, pendant la période 1949-1950, liée de la mise en pratique de la rééducation “de type Pitești” (bref, faire sortir des informations des détenus, par le biais de la torture et leur conversion idéologique), initiée à la prison de Pitești⁴⁰.

³³ Maria Alexandrescu, *Déclaration de témoin*, 8/02/1955, vol. 3, f. 66r.

³⁴ *Ibidem*.

³⁵ Marcel Hofman, *Déclaration de témoin*, 7/02/1955, vol. 3, f. 70 r.

³⁶ Iosif Nemeș, *Interrogatoire*, 2, 7 et 9/12/1954 et 16/04/1955, vol. 3, f. 81v.

³⁷ Ioan Lupșan *Déclaration de témoin*, 9/02/1955, vol. 3, f. 63v. Voir aussi Eva Birtaş, *Déclaration de témoin*, 11/02/1955, vol. 3, f. 55v; Iancu Șerban, *Déclaration de témoin*, 10/02/1955, vol. 3, f. 59v; Maria Alexandrescu, *Déclaration de témoin*, 8/02/1955, vol. 3, f. 65v.

³⁸ Iancu Șerban, *Déclaration de témoin*, 10/02/1955, vol. 3, f. 59v.

³⁹ Iosif Nemeș, *Interrogatoire*, 2, 7 et 9/12/1954 et 16/04/1955, vol. 3, f. 82r.

⁴⁰ Pour l’histoire de ce type de rééducation, voir Mircea Stănescu, *La rééducation en Roumanie communiste. Du fin des années '40 au début des années '50*, vol. I (en roumain, en voie de publication).

Le Service d'inspections

Au début du mois de mai 1950, Iosif Nemeș a remis ses fonctions au lieutenant-colonel Tudor Sepeanu⁴¹.

La structure d'opérations des prisons va être restructurée radicalement et sa dénomination remplacée avec une formule bénigne: le Service d'inspections⁴². Voilà l'épisode dans la relation de son nouvel chef: "Cu ocazia numirii mele ca șef al acestui Serviciu, dl. ministru adj. Pintilie Gh[eorghe]. mi-a spus următoarele: 'vei primi circa 100 de oameni care vor fi recrutați de direcția cadre [a] D.G.S.S. de prin școlile de miliție[,] cu care vei înființa o școală pregătitoare. (cu concursul școlii D.G.S.S.) pentru a duce muncă cu caracter informativ în penitenciare. După terminarea școlii se va înființa un serviciu în cadrul D.G.P.[.] care va purta titlul de «serviciul inspecții»[,] și care va avea două obiective: a) unul de suprafață, adică trierea corespondenței deținuților, controlul pachetelor, comportarea deținuților în penitenciare. b) altul[,] principal[,] constând în a duce o muncă cu caracter informativ[,] pentru a se obține tot ceea ce deținuții ascuseseră în timpul cercetărilor, legături în afară, încercări de reorganizare, legături cu personalul penitenciarelor, etc. / [...]'. În ceea ce privește munca, legătura mea superioară unică urmînd a fi însuși dl. ministru adj. Pintilie. / Dl. ministru adj. mi-a atras atenția că funcționase un mic serviciu de acelaș gen care nu daduse rezultate[,] și că se creiaseră «frecușuri» între Nemeș – șeful aceluși serviciu – și directorul general, Col. Baci. Mi-a atras atenția ca eu să mă feresc de asemenea situațiuni. În aceste condițiuni[,] am trecut la executarea ordinului primit. / À l'occasion de ma nomination comme chef de ce Service, M. le ministre adjoint, Pintilie Gh[orghe], m'a dit les suivantes: 'tu vas recevoir environ 100 hommes qui vont être recrutés par la Direction des cadres [de la] D.G.S.S.⁴³ des écoles de milice, avec lesquels tu vas créer une école préparatoire (ayant le concours de l'école de la D.G.S.S.) en vue de mener un travail à caractère informatif dans les pénitenciers. Après la fin des études, on va créer dans le cadre de la D.G.P. un service qui va porter le titre de «service d'inspections», et qui va avoir deux objectifs: a) un objectif de surface, c'est-à-dire, le tri de la correspondance des détenus, le contrôle des colis, le comportement des détenus dans les pénitenciers; b) l'autre objectif, principal, c'est-à-dire de mener un travail à caractère informatif ayant comme but d'obtenir des détenus tout ce qu'ils avait caché pendant les investigations, leurs liaisons en dehors de la prison, les tentatives de réorganisations, les contacts avec le personnel des pénitenciers etc.[...]' En ce qui concerne le travail, ma liaison supérieure unique était même M. le ministre adjoint Pintilie. / M. le ministre adjoint m'a attiré l'attention qu'[avant] avait

⁴¹ Iosif Nemeș, *Interrogatoire*, 2, 7 et 9/12/1954 et 16/04/1955, vol. 3, f. 92r; Tudor Sepeanu, *Interrogatoire*, 10/03/1955, vol. 3, f. 39v.

⁴² Tudor Sepeanu, *Interrogatoire*, 10/03/1955, vol. 3, f. 38v.

⁴³ Direction générale de la sécurité de l'état. En fait, il s'agit de la Direction générale de la sécurité du peuple, la première titulature de l'institution.

fonctionné un petit service du même genre qui n'avait pas donné des résultats et qu'il y avait des frictions entre Nemeș – le chef de ce service – et le directeur général [des Pénitenciers], le colonel Baciu⁴⁴. Il faut retenir qu'au début Sepeanu a tenu la liaison exclusivement avec le chef de la *Securitate*.

À la fin du mois d'avril, Sepeanu a fait une proposition d'organisation du Service d'inspections qu'il a remis à Gheorghe Pintilie, le chef de la *Securitate*⁴⁵. Le service allait fonctionner dans le cadre de la DGP, ayant un nombre de 4-5 fonctionnaires qui centralisent et rédigent le matériel informatif reçu des prisons du territoire. Là-bas allaient fonctionner des bureaux, d'inspections (en fait étaient restructurées les bureaux d'opérations existantes), qui étaient marqués dans le nouvel schéma de la DGP et encadrés avec 1-3 fonctionnaires, selon l'importance de la prison. En vue de l'obtention des informations, il préconisait le recrutement direct des indicateurs et la formation des résidents, "*iar în cazuri speciale[,] cum era cazul Pitești – diversiune. / et, uans de cas spéciaux, comme à Pitești – la diversion.*"⁴⁶ Il s'agit d'une version élaborée de la rééducation en cours de déploiement. Les propositions ont été acceptées intégralement par Pintilie, avec la spécification que, "*în ceea ce privește urmărirea personalului administrativ să o lăsăm pentru mai târziu[,] pentru a nu produce tulburări în masa de funcționari. / en ce qui concerne le filage du personnel administratif; [il est nécessaire] de l'ajourner, pour éviter de produire des troubles dans la masse des fonctionnaires*"⁴⁷.

En vue du recrutement des stagiaires à l'école d'officiers de la *Securitate* des prisons, Sepeanu a établi le contact avec le colonel Erwin Voiculescu (le commandant des Écoles de la *Securitate*) et le capitaine Giosanu (membre de la même structure), et pour l'assurance des conditions administratives de fonctionnement de l'école avec le colonel Ioan Baciu⁴⁸. Puis, il a organisé des cours de quatre mois, le but étant de former de nouveaux cadres qui remplacent les anciens officiers politiques. L'école a débuté le 25 janvier 1950⁴⁹ à l'Hôtel Union de Bucarest⁵⁰. Le chef de l'école était Sepeanu, et parmi les lecteurs et les séminaristes étaient: le lieutenant-colonel Paul Demetrescu, le sous-lieutenant Stroe et le adjudant Valentin Magdalen⁵¹. Pendant deux mois ils ont fait de l'éducation politique et les autres deux mois ils ont initié les

⁴⁴ Tudor Sepeanu, *Interrogatoire*, 10/03/1955, vol. 3, f. 38v-39r. Voir aussi *Interrogatoire d'inculpé*, 25/09/1956, vol. 6, f. 355r.

⁴⁵ *Ibidem*, f. 39r-v.

⁴⁶ *Ibidem*, vol. 3, f. 40r. Voir aussi *Interrogatoire d'inculpé*, 25/09/1956, vol. 6, f. 355v.

⁴⁷ Tudor Sepeanu, *Interrogatoire*, 10/03/1955, vol. 3, f. 40r.

⁴⁸ *Ibidem*, f. 39r; Coman Stoilescu, *Déclaration de témoin*, 29/03/1955, vol. 3, f. 24v.

⁴⁹ Constantin Zincă, *Déclaration*, 20/02/1954, vol. 2, f. 267. Il indique la date exacte. Voir aussi Mihai Mircea, *Déclaration*, 5/02/1954, vol. 2, f. 67; *Interrogatoire*, 4/02/1955, vol. 3, f. 72r-v; Maria Alexandrescu, *Déclaration de témoin*, 8/02/1955, vol. 3, f. 66v.

⁵⁰ Ion Iordache, *Déclaration*, 15/02/1954, vol. 2, f. 273r-v; Velian Velian, *Déclaration*, 3/02/1954, vol. 2, f. 281.

⁵¹ Ion Iordache, *Déclaration*, 15/02/1954, vol. 2, f. 273v.

stagiaires dans le travail de contre-informations⁵². À la fin de ce “*curs scurt de inițiere / court cours d’initiation*”⁵³, le 21 mai 1950⁵⁴ les officiers avaient des connaissances vagues concernant le démasquement et la rééducation. Sepeanu mettait l’accent sur ce qu’il appelait la “diversion”⁵⁵. Un des futurs officiers indique qu’à travers la technique respective le nouvel chef se proposait de “*dezbinată unitatea deținuților în scopul anihilării acțiunilor lor dușmănoase. / briser l’unité des détenus dans le but de l’annihilation de leurs actions hostiles*”⁵⁶. Sepeanu, qui arrivait au cours habillé en uniforme de la *Securitate*, disait aux futurs officiers que leurs responsabilités seront plus grandes que celles des comandants des prisons, et que: “*Voi de acum nu mai muriți de moarte bună, ci ori împușcați (omorâți) de diferite elemente, ori muriți în pușcărie. / à partir de là, vous n’allez pas mourir tranquillement, mais soit fusillés (tués) par de divers éléments, soit en prison*”⁵⁷. En même temps, “*Lt. Col. Sepeanu spunea că noi trebuie să știm și să vedem totul, și așa trebuie să cerem de la informatori, iar noi, la rândul nostru, așa am cerut. / le lieutenant-colonel Sepeanu disait que nous devons savoir et voir tout, charge à transmettre aux indicateurs, et, à notre tour, nous avons formulé cette demande*”⁵⁸.

Au centre, à coté de Sepeanu, au début ont été employés Avram Hahamu et Iancu Șerban, puis, le 1 juin 1950, Constantin Zincă, Ioan Bacheș et Nicolae Guiu, en tant que travailleurs efficaces⁵⁹. La seule gardée de l’“actif” antérieur était la dactylographe Maria Alexandrescu.

Iancu Șerban s’occupait avec l’enregistrement, en tant que chef du bureau secrétariat (ou de l’enregistrement)⁶⁰. Il avait la mission de recevoir et d’enregistrer les notes informatives envoyées en enveloppes cachetées par les bureaux d’inspections du territoire, ou à travers le courrier de la *Securitate* (la poste militaire), ou surtout transportées par les officiers BI et par “*alte ocazii sigure / d’autres*

⁵² Velian Velian, *Déclaration*, 3/02/1954, vol. 2, f. 281; Ion Iordache, *Déclaration*, 15/02/1954, vol. 2, f. 273v; Tudor Sepeanu, *Interrogatoire d’inculpé*, 25/09/1956, vol. 6, f. 355r-v.

⁵³ Ion Iordache, *Déclaration*, 15/02/1954, vol. 2, f. 274r.

⁵⁴ Iancu Șerban, *Procès-verbal d’interrogatoire*, vol. 2, f. 296r; 11/08/1953, *Déclaration de témoin*, 10/02/1955, vol. 3, f. 59v.

⁵⁵ Constantin Zincă, *Déclaration*, 20/02/1954, vol. 2, f. 267.

⁵⁶ Mihai Mircea, *Interrogatoire*, 4/02/1955, vol. 3, f. 72r-v.

⁵⁷ Velian Velian, *Déclaration*, 3/02/1954, vol. 2, f. 282.

⁵⁸ Ion Iordache, *Déclaration*, 15/02/1954, vol. 2, f. 279v.

⁵⁹ Iancu Șerban, *Déclaration de témoin*, 10/02/1955, vol. 3, f. 59v; Ion Bacheș, *Déclaration de témoin*, 12/02/1955, vol. 3, f. 51v; Constantin Zincă, *Déclaration*, 20/02/1954, vol. 2, f. 268; Avram Hahamu, *Déclaration*, 8/02/1954, vol. 2, f. 299; Maria Alexandrescu, *Déclaration de témoin*, 8/02/1955, vol. 3, f. 66r.

⁶⁰ Iancu Șerban, *Procès-verbal d’interrogatoire*, vol. 2, f. 296r; *Déclaration de témoin*, 10/02/1955, vol. 3, f. 59v, 60r. Voir aussi Velian Velian, *Déclaration*, 3/02/1954, vol. 2, f. 283; Ion Bacheș, *Déclaration de témoin*, 12/02/1955, vol. 3, f. 53r; Tudor Sepeanu, *Interrogatoire*, 10/03/1955, vol. 3, f. 41r-v.

occasions sûres⁶¹. Puis, il ouvrait les enveloppes et les présentait à Sepeanu, qui mettait des résolutions de répartition vers un officier ou autre. Les officiers analysaient les notes, puis l'information originale et l'information analysée étaient renvoyées à Sepeanu. Les déclarations / démasquements étaient tapées à la machine. Quand elles arrivaient en grand nombre, n'étaient plus dactylographiées, mais envoyées en original en vue d'"exploitation" à la III^{ème} Direction de la *Securitate*. Les informations étaient "cartate / routées"⁶² en trois mappes (conformément à l'ordre de Pintilie), puis Sepeanu les transmettait personnellement à la *Securitate*. Maintes fois, les officiers des bureaux d'informations livraient les notes informatives directement à Sepeanu, sans passer par le bureau d'enregistrement⁶³. Iancu Șerban avait aussi la mission d'expédier la correspondance⁶⁴, et il était l'officier le plus proche de Sepeanu⁶⁵.

Il existait donc, dès le début, une répartition des charges, les officiers de la Centrale ayant des fonctions de chefs de bureaux⁶⁶. Ainsi, à l'exception de Șerban Iancu, qui était le responsable du secrétariat, Ion Bacheș s'occupait du travail informatif dans le rang des cadres des prisons, Avram Hahamu du travail informatif au rang des détenus contre-révolutionnaires, Constantin Zincă du travail informatif au rang de détenus de droit commun, et Nicolae Guiu était le responsable du travail de cadres (chef des cadres). Environ deux mois après, vers le mois de juillet 1950, Guiu a été transféré en province, son secteur aussi revenant à Ion Bacheș.

Au fur et à mesure que le Service a commencé fonctionner, les "liaisons supérieures" de Sepeanu commençaient descendre sur la voie hiérarchique: "*La început[,] toate informațiile le-am predat d-lui ministru adj. Pintilie, apoi d-lui g-ral maior Nicolschi Alexandru, apoi lui Birtaş Gavrilă și[,] în sfîrșit[,] d-lui maior [Coman] Stoilescu. / Au début, j'ai livré toutes les informations à monsieur le ministre adjoint Pintilie, puis à M. le général-majeur Nicolschi Alexandru, puis à Birtaş Gavrilă et, finalement, à M. le majeur [Coman] Stoilescu*"⁶⁷. Pendant un mois et demi, Pintilie a été la liaison supérieure de Sepeanu⁶⁸. C'était même l'évolution

⁶¹ Tudor Sepeanu, *Interrogatoire*, 10/03/1955, vol. 3, f. 41r. Voir aussi Iancu Șerban, *Procès-verbal d'interrogatoire*, vol. 2, f. 296r-v.

⁶² Tudor Sepeanu, *Interrogatoire*, 10/03/1955, vol. 3, f. 41v.

⁶³ Iancu Șerban, *Déclaration de témoin*, 10/02/1955, vol. 3, f. 60r.

⁶⁴ *Ibidem*.

⁶⁵ Constantin Zincă, *Déclaration*, 20/02/1954, vol. 2, f. 271.

⁶⁶ Velian Velian, *Déclaration*, 3/02/1954, vol. 2, f. 283; Ion Bacheș, *Déclaration de témoin*, 12/02/1955, vol. 3, f. 51v et 53v-54r. Voir, aussi Ion Iordache, *Déclaration*, 15/02/1954, vol. 2, f. 280. Il confirme le rôle de Iancu Șerban.

⁶⁷ Tudor Sepeanu, *Interrogatoire*, 10/03/1955, vol. 3, f. 41v. Maria Alexandrescu confirme le renvoi des informations chez le majeur Coman Stoilescu. Voir Maria Alexandrescu, *Déclaration de témoin*, 8/02/1955, vol. 3, f. 66v. A son tour, Ion Bacheș dit que les informations étaient renvoyées, d'après le cas, à la III^{ème} et à la VIII^{ème} Directions de la *Securitate*, c'est-à-dire, d'une part, au colonel Gavrilă Birtaş et au majeur Ion Crișan, et, d'autre part, au colonel Mișu Dulgheru. Voir Ion Bacheș, *Déclaration de témoin*, 12/02/1955, vol. 3, f. 53r-v.

⁶⁸ Tudor Sepeanu, *Interrogatoire d'inculpé*, 25/09/1956, vol. 6, f. 358r.

des liaisons supérieures du Service. Ainsi, “*Instrucțiuni primeam dela dl. ministru adj. Pintilie Gh.[.] și în luna noembrie 1950 am început a primi instrucțiuni dela dl. maior Stoilescu Coman, [și] maior Cosma Augustin. Rapoartele de activitate le-am predat după cum urmează: dl[ui]. Ministru adj. Pintilie Gheorghe, g-ral maior Nicolschi [Alexandru], Birtaş Gavrilă și Stoilescu Coman. / j’ai reçu des instructions de la part de M. le ministre adjoint Pintilie Gh[eorghe], et, à partir du mois de novembre 1950, j’ai commencé à recevoir des instructions de la part de M. le majeur Stoilescu Coman, [et] du majeur Cosma Augustin. J’ai livré les rapports d’activité aux suivants : à M. le ministre adjoint Pintilie Gheorghe, au général majeur Nicolschi [Alexandru], à Birtaş Gavrilă et à Stoilescu Coman*”⁶⁹. Augustin Cosma confirme, lui aussi, la date du début de la liaison avec le Service d’inspections⁷⁰, et Iancu Șerban confirme l’évolution de la structure de commande⁷¹. Par conséquent, la structure de la *Securitate* des prisons a été réorganisée en tant que service dans le cadre de la III^{ème} Direction de la *Securitate*, ce qui correspond à un déploiement de son activité, liée, bien entendu, au démasquement et à la rééducation.

Sur place, dans chaque prison importante existait un bureau d’inspections dirigé par un ou deux officiers (rarement trois) qui, d’une manière similaire aux précédents officiers des bureaux d’opérations, ne se subordonnaient pas aux directeurs des prisons, mais directement au chef du Service d’inspections, c’est-à-dire a Sepeanu, “*singurul care avea dreptul să [le] dea ordin și să primească raport [de la ei] / le seul qui avait le droit [les] donner des ordres et de recevoir des rapports [de ceux-ci]*”⁷². De plus, “*Les instructions de Sepeanu stipulaient que les bureaux d’inspections fonctionnent d’une manière conspirée même envers le directeur*”⁷³. Après la relation de la dactylographe du Service, les instructions de Sepeanu transmises aux officiers des bureaux d’inspections des prisons étaient les suivantes: “*să-și formeze o rețea de informatori atât din rîndul deținuților, cât și din rîndul personalului administrației[,] pe care să-i instruiască în sensul de a furniza informații cu privire la orice fel de activitate dușmănoasă. Știu că se vorbea de o acțiune de «demascare» prin reeducarea deținuților / de constituer un réseau d’indicateurs, tant au rang des détenus, qu’au rang de l’administration, qu’ils instruisent au sens de fournir des informations sur toute sorte d’activité hostile. Je connais qu’on parlait d’une action de ‘démasquement’ à travers la rééducation des détenus*”⁷⁴. Et Maria Alexandrescu continue: “*Activitatea serviciului nostru s-a*

⁶⁹ *Idem, Interrogatoire*, 10/03/1955, vol. 3, f. 43r.

⁷⁰ Augustin Cosma, *Déposition de témoin*, 27/09/1956, vol. 6, f. 425r.

⁷¹ Iancu Șerban, *Procès-verbal d’interrogatoire*, vol. 2, f. 297v; *Déclaration de témoin*, 10/02/1955, vol. 3, f. 59v; Avram Hahamu, *Déclaration*, 8/02/1954, vol. 2, f. 303.

⁷² Iancu Șerban, *Déclaration de témoin*, 10/02/1955, vol. 3, f. 59v. Voir aussi Ion Bacheș, *Déclaration de témoin*, 12/02/1955, vol. 3, f. 51v.

⁷³ *Ibidem*.

⁷⁴ Maria Alexandrescu, *Déclaration de témoin*, 8/02/1955, vol. 3, f. 66v. Voir aussi Iancu Șerban, *Déclaration de témoin*, 10/02/1955, vol. 3, f. 59v; Tudor Sepeanu, *Interrogatoire*, 10/03/1955, vol. 3, f. 41v-42v.

intensificat, aceasta datorită capacității personale a lui Sepeanu[,] cât și a lărgirii colectivului de muncă. Sepeanu era un conducător exigent, dar [îi] umilea [pe] subalternii săi. / L'activité de notre service s'intensifiait, et cela grâce à la capacité personnelle de Sepeanu et de la décision d'élargir le collectif de travail. Sepeanu était un dirigeant exigeant, mais [le même temps] il humiliait ses subalternes"⁷⁵. Il les injuriait, les menaçait et les disait de gros mots"⁷⁶.

Concernant le style de travail du nouvel chef, Iancu Șerban relate: "*Sepeanu a dat instrucțiuni sumare de felul cum-trebuie să se lucreze în penitenciare. De cele mai multe ori, atunci când ofițerii din birourile de inspecții cereau îndrumări[,] Sepeanu le recomanda "să-și bată capul singuri" / Sepeanu a donné des instructions sommaires sur la manière dont il faut travailler dans les pénitenciers. Maintes fois, quand les officiers des bureaux d'inspections demandaient des conseils, Sepeanu les recommandait 'de se casser la tête eux-mêmes'"⁷⁷. Les devoirs du Service sont restées les mêmes que pendant la période de Nemeș: le déploiement du travail informatif parmi les détenus politiques, en vue de sortir des informations concernant leurs activités en prison et avant l'arrestation; l'obtention des informations concernant le personnel des prisons, de la violation du règlement pénitencier et de leurs relations avec les détenus"⁷⁸. Les officiers BI ne tenaient pas la liaison directe avec tous les indicateurs, mais seulement avec certains d'entre eux"⁷⁹. Aux prisons importantes – Pitești, Aiud, Gherla et Poarta Albă – existait des indicateurs coordonnateurs qui, à leur tour, avaient en sous-ordre d'autres indicateurs recrutés par eux-mêmes. Ils s'appelaient des "chefs résidents". Toutes les notes informatives, même les plus banales, étaient envoyées au centre, et il était interdit que les officiers politiques fassent une sélection"⁸⁰. L'attention de Sepeanu se focalisait, bien entendu, sur les prisons: Pitești, Gherla, Aiud et Jilava, "*unde erau deținuți contrarevoluționari și[,] îndeosebi[,] legionari. / où il y avait des détenus contre-révolutionnaires, et spécialement légionnaires"*⁸¹.*

La liaison entre le Service et les bureaux des prisons se réalisait "*prin corespondență, prin deplasările lui Sepeanu și prin chemarea ofițerilor la centru. / à travers la correspondance, les inspections de Sepeanu et la convocation des officiers au centre"*⁸². De plus, il existait une ligne de commande plus rigoureuse que pendant la période de Nemeș"⁸³.

⁷⁵ Maria Alexandrescu, *Déclaration de témoin*, 8/02/1955, vol. 3, f. 66v.

⁷⁶ Velian Velian, *Déclaration*, 3/02/1954, vol. 2, f. 288; Alexandru Roșianu, *Déclaration*, 11/02/1954, vol. 2, f. 166.

⁷⁷ Iancu Șerban, *Déclaration de témoin*, 10/02/1955, vol. 3, f. 60r.

⁷⁸ Ion Bacheș, *Déclaration de témoin*, 12/02/1955, vol. 3, f. 51v-52r.

⁷⁹ *Ibidem*, f. 52 r.

⁸⁰ Ion Iordache, *Déclaration*, 15/02/1954, vol. 2, f. 279v; Velian Velian, *Déclaration*, 3/02/1954, vol. 2, f. 285-286.

⁸¹ Iancu Șerban, *Déclaration de témoin*, 10/02/1955, vol. 3, f. 60r.

⁸² *Ibidem*, f. 59v. Voir aussi Ion Bacheș, *Déclaration de témoin*, 12/02/1955, vol. 3, f. 51v.

⁸³ *Ibidem*.

Ion Bacheș montre les expectations du nouvel chef envers les subordonnés qu'il avait formé: "*Acesta – Sepeanu – era interesat să iasă cât mai mult material – nu-l interesau însă metodele aplicate[,] acceptînd orice inițiativă în această privință. Aceasta o deduc din faptul că niciun ofițer din birourile de inspecții n-a fost sancționat[,] nici măcar nu i s-a atras atenția, de către Sepeanu[,] pentru că ar fi folosit vreo metodă, sau alta. / Sepeanu critica pe cei care nu aduceau informații. / Celui-ci – Sepeanu – était intéressé de faire sortir plus de matériel – mais il n'était pas intéressé par les méthodes appliquées, car acceptait toute initiative dans ce domaine. Je fais une déduction du fait qu'aucun officier des bureaux d'inspections n'a pas été sanctionné; Sepeanu ne les attirait même pas l'attention d'avoir utilisé une méthode ou une autre. / Sepeanu critiquait ceux qui n'apportaient pas d'informations*"⁸⁴. À son tour, Iancu Șerban montre la méthode privilégiée de Sepeanu: "*Știu că principala metodă folosită pentru obținerea informațiilor era așa zisa acțiune de demascare / Je connais que la principale méthode utilisée en vue de l'obtention des informations était la soi-disant action de démasquement*"⁸⁵. À la différence de la période de Nemeș, la dactylographe du Service constate à son tour: "*Instrucțiunile erau date numai de către Sepeanu – vorbesc despre instrucțiunile importante – și întotdeauna numai verbal. / Les instructions étaient transmises seulement par Sepeanu – je parle des instructions importantes – et toujours verbalement*"⁸⁶. Ion Bacheș montre que les officiers du centre étaient tenus au courant avec le déploiement de l'action par les officiers du territoire: "*din povestirile lui Sucigan Gheorghe și ale lui Mircea [Mihai] știu că la penitenciarele Pitești și Gherla, deținuții care urmau să declare activitatea lor și a altora cu care avuseseră legătură în activitatea dușmănoasă erau introduși în niște camere separate[,] la un loc cu 5-6 deținuți «reeducați»[,] care prin unele metode îi determina[u] să vorbească. / Sucigan Gheorghe et Mircea [Mihai] racontaient qu'aux pénitenciers Pitești et Gherla les détenus qui allaient déclarer leur activité et l'activité des autres avec lesquels ils avaient des liaisons dans l'action hostile étaient introduits séparément, dans des chambres de détention, avec 5-6 autres détenus 'rééduqués', qui, à travers certaines méthodes, les déterminaient à parler*"⁸⁷. De plus, la conclusion de Maria Alexandrescu est sans appel: "*Toți cei care lucram dela început în serviciul inspecției cunoșteam atrocitățile ce se săvârșeau în penitenciare, dar nu cu mult înainte de a se sista. Cazurile mortale erau anunțate lui Sepeanu, dar nu știu dacă i s-a[u] arătat lui Sepeanu cauzele deceselor. / Tous qui travaillons dès le début au service d'inspections connaissions les atrocités commises dans les pénitenciers, mais non pas bien avant d'être interdites. Les cas de mort étaient signalés à Sepeanu, mais je ne sais pas si on lui montrait aussi les causes des décès*"⁸⁸. Il est hors de discussion

⁸⁴ *Ibidem*, f. 52r-v.

⁸⁵ Iancu Șerban, *Déclaration de témoin*, 10/02/1955, vol. 3, f. 60r.

⁸⁶ Maria Alexandrescu, *Déclaration de témoin*, 8/02/1955, vol. 3, f. 66v.

⁸⁷ Ion Bacheș, *Déclaration de témoin*, 12/02/1955, vol. 3, f. 52v.

⁸⁸ Maria Alexandrescu, *Déclaration de témoin*, 8/02/1955, vol. 3, f. 67r.

que le chef du SI connaissait les circonstances de la mort des détenus, étant donné qu'il s'amusait sur ce sujet avec son amie Eva Birtaş: "Sepeanu îmi spunea și el[,] rîzînd[,] că în penitenciare se bat deînuții între ei și că chiar se omoară. / Sepeanu me disa, lui aussi, éclatant en rire, que les détenus se battent entre eux et même qu'ils s'entretuent"⁸⁹.

Nouveaux changements dans la direction de la Securitate des prisons

Coman Stoilescu, le chef de la VII^{ème} Direction (Technique) de la *Securitate* (le Service technique indépendant, après la réorganisation de la *Securitate* du 30 mars 1951) raconte:

"În luna ianuarie sau februarie [ianuarie – n. n.] 1951 am fost chemat de tovarășul ministru adj. Pintilie Gheorghe, care mi-a spus că intenționează să-l scoată pe Sepeanu dela conducerea Serviciului informativ și că urmează ca eu să intru în această problemă – cu toată prudența însă –[,] să caut să mă orientez în problemele lui Sepeanu[,] și chiar să învăț dela el. Sepeanu urma să-mi fie subordonat. După această sarcină primită dela tov. Ministru adj. Pintilie Gh.[,] l-am invitat pe Sepeanu la mine[,] la M.A.I.[,] și i-am făcut cunoscută hotărîrea conducerii M.A.I.-ului. l-am spus că pe viitor va colabora cu mine și că va trebui să mi se adreseze ori decîte [sic!] ori are probleme de serviciu. De asemeni, i-am cerut să-mi predea pe viitor tot materialul informativ pe care îl culege din penitenciare. Sepeanu mi-a mi-a [sic!] spus că va colabora, dar pe fața lui se putea observa nemulțumirea, provenită din faptul că eu eram cu un grad mai mic decît el, iar pe de altă parte mă considera mai puțin pregătît decît el. Relațiile dintre mine și Sepeanu n-au fost[,] în continuare[,] relații dela șef la subordonat. Sepeanu nu dădea rapoarte de activitate, mă nesocotea[,] fapt rezultat și din împrejurarea că el continua să predea materialul informativ colectat la diferite direcții din M.A.I.[,] și numai materialul, socotit de el, ca lipsit de importanță[,] mi-l preda mie. Sepeanu nu mă informa în mod organizat despre problemele ridicate în munca lui. Nu-mi vorbea despre metodele pe care le folosea în obținerea materialului informativ. Sepeanu, la insistențele mele de a lucra disciplinat, mi-a arătat fățiș nemulțumirea lui de a mi se subordona. Relatez că, sub formă de ironie, Sepeanu mi-a trimis o servietă plină cu note informative, prin maiorul Cosma, în timp ce se afla la un match de foot ball. Dealtfel, această caracterizează lipsa de răspundere față de muncă a lui Sepeanu Tudor. Eu am raportat, în repetate rînduri, tov. ministru adj. Pintilie și tov. general maior Nicolschi despre atitudinea ușurată a lui Sepeanu, dar aceștia m-au criticat și m-au îndemnat să văd și părțile pozitive ale lui Sepeanu, nu numai lipsurile lui. Dealtfel, eu nu cunoșteam părțile pozitive ale lui Sepeanu. Eu am încercat să pătrund în munca lui Sepeanu, așa cum mi se ordonase, dar aceasta numai prin Sepeanu și nu prin controlul efectiv al unităților care lucrau în această problemă.

⁸⁹ Eva Birtaş, *Déclaration de témoin*, 11/02/1955, vol. 3, f. 58.

/ Le mois de janvier ou de février [janvier – n. n.] 1951 j'étais convoqué par le camarade ministre adjoint Pintilie Gheorghe, qui m'a dit qu'il avait l'intention de sortir Sepeanu de la tête du Service informatif et qu'il faut que je m'insère dans ce problème – mais avec toute la précaution – [et] que je cherche de m'orienter dans les problèmes de Sepeanu, et même que j'apprenne quelque chose de lui. Sepeanu allait être mon subordonné. Après avoir reçu cette tâche du camarade le Ministre adjoint Pintilie Gh[eorghe]., j'ai invité Sepeanu chez moi, au M.A.I., et je l'ai informé sur la décision de la direction du M.A.I. Je lui disais qu'au futur il va collaborer avec moi et qu'il fallait s'adresser à moi chaque fois qu'il aura des problèmes de service. Toutefois, je lui ai demandé de me livrer tout le matériel informatif qu'il va collecter des prisons. Sepeanu m'a dit qu'il va collaborer, mais sur son visage on pouvait observer l'insatisfaction venue, d'une part, du fait que son grade était plus élevé que le mien, et, d'autre part, parce qu'il me considérait moins instruit que lui. Par la suite, mes rapports avec Sepeanu n'étaient pas typiques pour la relation chef - subordonné. Sepeanu ne donnait pas de rapport d'activité, il me méprisait – ce qui résulte aussi de la situation qu'il continuait de livrer aux différentes directions du M.A.I. le matériel informatif collecté, et il me transmettait seulement le matériel considéré par lui comme sans importance. Sepeanu ne m'informait pas d'une manière organisée sur les problèmes qui apparaissaient dans son travail. Il ne me parlait pas des méthodes qu'il utilisait dans l'obtention du matériel informatif. Suite à mon insistance de travailler d'une manière disciplinée, il m'a montré ouvertement son mécontentement de se subordonner. Je relate que, en guise d'ironie, Sepeanu m'a envoyé, par l'intermédiaire du majeur Cosma, une serviette pleine de notes informatives, pendant qu'il se trouvait à un match de football. D'ailleurs, ce fait caractérise le manque de responsabilité de Sepeanu Tudor envers le travail. J'ai rapporté, d'une manière répétée, au camarade ministre adjoint Pintilie et au camarade général majeur Nicolschi, sur l'attitude légère de Sepeanu, mais ceux-ci m'ont critiqué et ils m'ont sollicité de voir aussi les côtés positives de Sepeanu, et non pas seulement ses défauts. D'ailleurs, je ne connaissais pas les côtés positifs de Sepeanu. Conformément à l'ordre, j'ai essayé de m'introduire dans le travail de Sepeanu, mais j'ai fait cela seulement par l'intermédiaire de Sepeanu lui-même, et non pas à travers le contrôle effectif des unités qui travaillaient dans ce problème.”⁹⁰

Il faut reconnaître que Sepeanu avait un humour corrosif. Mișu Dulgheru, le chef de la Direction enquêtes pénales de la *Securitate*, confirme la coopération avec le SI: “*Ulterior, cînd serviciul inspecții a trecut pe lângă sectorul pe care îl conducea Stoilescu, atunci am avut unele raporturi de muncă cu serviciul inspecții. Se întîmpla uneori, ca să nu putem[,] în timpul anchetei[,] să stabilim faptele vreunui individ ce părea totuși suspect. Atunci, acesta[,] conform rezoluției tov. Pintilie, aceștia [sic!] erau trimiși în lagăre de muncă pe timp determinat. Sectorul condus de Stoilescu*

⁹⁰ Coman Stoilescu, *Déclaration de témoin*, 29/03/1955, vol. 3, f. 25r-v.

urma să desfășoare activitatea informativă – prin serviciul inspecției pentru a descoperi, ceea ce noi nu reușisem. / Ultimeusement, quand le service d'inspections a été transféré au secteur dirigé par Stoilescu, nous avons certains rapports de travail avec le service d'inspections. Parfois, il arrivait que nous ne puissions pas établir, au temps de l'enquête, les actions d'un certain individu qui, toutefois, semblait suspect. Alors, conformément à la résolution du camarade Pintilie, ceux-ci [sic!] étaient envoyés dans des camps de travail à temps déterminé. Le secteur de Stoilescu allait déployer de l'activité informative – à travers le service d'inspections [–] en vue de découvrir ce que nous n'avions pas réussi⁹¹. Les tâches correspondantes et les liaisons entre les structures de la *Securitate* avaient existé dès la constitution du SO et, donc, elles ne débutaient pas alors, comme laisse entendre Dulgheru pour minimiser sa responsabilité. De plus, dès son début, en 1948, la *Securitate* avait interné "administrativement", le but de ce type de détention étant d'aider à rechercher les preuves qui justifiaient l'incarcération des ennemis réels ou supposés du régime.

Concernant les morts de la période, le lieutenant Mihai Mircea, le chef du BI à la prison de Pitești, dit: "*Am raportat verbal[,] ori de câte ori am venit la București[,] lui Sepeanu Teodor, cum că în penitenciarul Pitești au decedat deținuți din cauza bătăi[i,] la care el îmi răspundea foarte dezinteresat[:.] lasă[-]i dracului să moară[!] și alte fraze de acest gen.* / Chaque fois que je me suis déplacé à Bucarest à Sepeanu Teodor [= Tudor, n. n.], je lui ai rapporté verbalement qu'à cause de la raclée au pénitencier Pitești ont décédé des détenus ; et il me répondait désintéressé [:] au diable, laisse-les mourir [!] et d'autres phrases du même genre."⁹². Les phrases du même genre étaient: "*Ei[,] și ce dacă au murit[?]. Morții cu morții, vii cu vii [!] / Eh, et alors, s'ils sont morts, quoi [?]. Les morts avec les morts, les vifs avec les vifs [!]*"⁹³ et: "*Dacă moare, moare, mi se rupe în paispe.* / S'il meurt, ça ne me concerne pas, je m'en fous"⁹⁴. La dernière fois que Mircea a rapporté sur la mort d'un détenu de sa prison était en mars 1951⁹⁵, quand Sepeanu avait transmis le commandement du Service au majeur Alexandru Roșianu. À cette occasion, Mircea "*i-a făcut lui Roșianu un expozeu asupra tehnicii, stării de spirit și [a] rezultatelor obținute în acest fel.* / a tenu à Roșianu un exposé sur la technique, l'état d'esprit et les résultats obtenus sur cette voie"⁹⁶.

Gheorghe Pintilie, le chef de la *Securitate*, avait dit à Stoilescu qu'il va remplacer Sepeanu avec Roșianu, mais le fait ne se passait qu'après environ un mois

⁹¹ Mișu Dulgheru, *Déclaration de témoin*, 1/04/1955, vol. 3, f. 20r. Voir aussi *Déposition de témoin*, 26/09/1956, vol. 6, f. 401.

⁹² Mihai Mircea, *Procès-verbal d'interrogatoire*, 9/07/1953, vol. 2, f. 63v-64r. Voir aussi *Interrogatoire*, 4/02/1955, vol. 3, f. 76r.

⁹³ *Idem*, *Interrogatoire*, 4/02/1955, vol. 3, f. 76r.

⁹⁴ *Idem*, *Déclaration*, 5/02/1954, vol. 2, f. 70.

⁹⁵ Ion Bacheș, *Déclaration de témoin*, 12/02/1955, vol. 3, f. 53 v.

⁹⁶ Tudor Sepeanu, *Interrogatoire*, 10/03/1955, vol. 3, f. 46r. Voir aussi Mihai Mircea, *Déclaration*, 5/02/1954, vol. 2, f. 72.

et demi, en février 1951⁹⁷. Sepeanu a remis à Roșianu le commandement du Service dans un délai de 7-9 jours⁹⁸ et, en même temps: “*I-am prezentat oamenii din aparat, făcându-le caracterizările respective, i-am explicat tehnica întrebuintată pînă atunci. Apoi i-am explicat problemele existente în penitenciare.* / je lui présentais les gens de l'appareil, tout en faisant leurs caractérisations, et je lui ai expliqué la technique utilisée alors. Puis, je lui ai expliqué les problèmes qui existaient dans les pénitenciers”⁹⁹.

Ion Bacheș confirme la nouvelle organisation et la nouvelle ligne de commande: “*Legătura superioară era direcția 7 prin Col. [Coman] Stoilescu.* / La liaison supérieure [du Service] était la VII^{ème} direction [à partir du 30 mars 1951 le Service technique indépendant, n. n.] par l'intermédiaire du colonel [Coman] Stoilescu”¹⁰⁰. Par conséquent, la structure de la *Securitate* des prisons et des camps a été réorganisée en tant que Service de ladite structure. En vue de consolider le Service, Roșianu a employé d'autres officiers, et leurs taches ont été établies plus précis qu'avant¹⁰¹. Le nouvel chef relate: “*După preluarea muncii[,] în cursul desfășurării activității mele am putut să-mi dau seama că Sepeanu introdusese metode de culegere a informațiilor care erau în contradicție cu principiile muncii de contra informația elaborate de M.A.I. și cu legile R.P.R. aceste metode constau în: / a) ațîțarea deținuților contrarevoluționari[,] unii împotriva altora; / b) neluarea de măsuri împotriva abuzurilor comise cu ocazia manifestărilor rezultate de ațîțări; / c) popularizarea unor astfel de metode și la penitenciarele unde nici nu avuseseră loc; / d) needucarea ofițerilor și nesprijinirea lor în vederea lichidării unor astfel de metode[,] și deci formarea lor în acest sens. [...] Se folosea metoda[:] așa zisa lamurire a unor legionari în ceea ce privește punctul lor de vedere politic greșit, care în mod formal recunoșteau că s-au situat pe poziție greșită. Drept dovadă a 'pocăinței' lor[,] aceștia căutau să-i lămurească și pe ceilalți legionari, dealfel prin metode specific fasciste: bătaia – bătaie dată cu scopul de a se scoate dela ei informații.* / Après la prise du commandement, au cours du déploiement de mon activité j'ai eu l'occasion de constater que Sepeanu avait introduit des méthodes de collecte de l'information qui étaient en contradiction avec les principes du travail de contre informations élaborés par le M.A.I. et avec les lois du R.P.R., et ceux-ci consistaient dans : / l'incitation d'uns des détenus contre-révolutionnaires contre les autres; / b) l'absence des mesures contre les abus commises à l'occasion de ces incitations ; / c) l'explication de ces méthodes aux pénitenciers où elles n'étaient pas

⁹⁷ Alexandru Roșianu, *Déclaration*, 11/02/1954, vol. 2, f. 165; Coman Stoilescu, *Déclaration de témoin*, 29/03/1955, vol. 3, f. 25v-26r.

⁹⁸ Alexandru Roșianu, *Interrogatoire*, 1/04/1955, vol. 3, f. 11r. Sepeanu dit que la rémission a duré environ 3-4 semaines, ce qui est moins crédible, étant donné que ses chefs désiraient le destituer plus vite.

⁹⁹ Tudor Sepeanu, *Interrogatoire*, 10/03/1955, vol. 3, f. 45v. Voir aussi Coman Stoilescu, *Déclaration de témoin*, 29/03/1955, vol. 3, f. 26r.

¹⁰⁰ Ion Bacheș, *Déclaration de témoin*, 12/02/1955, vol. 3, f. 54r.

¹⁰¹ *Ibidem*.

utilisées ; / d) le déficit d'instruction des officiers et le manque de l'assistance pour qu'ils éliminent ces méthodes et, donc, le manque de leur formation en ce sens. [...] On utilisait la méthode de soi-disant éclaircissement de certains légionnaires concernant leur point de vue erroné, et ceux-ci reconnaissaient formellement qu'ils se situaient sur une position erronée. Comme preuve de leur 'pénitence', ils essaient d'éclaircir aussi les autres légionnaires, d'ailleurs à travers des méthodes spécifiquement fascistes: la raclée – raclée appliquée au but de faire sortir d'eux des informations"¹⁰². Toutes les déclarations/"démasquements" qui se trouvaient en Centrale ont été livrées par Iancu Șerban au secrétariat de la VII^{ème} Direction de la *Securitate*, au lieutenant Grecu¹⁰³.

Les assertions de Roșianu sont tributaires à la ligne politique de la *Securitate*. En fait, Sepeanu avait été un officier efficace, très exigeant envers ses subordonnés, qui, une fois avoir reçu les ordres, avaient une marge d'initiative assez large, autant dans le choix des solutions, que dans la sélection des méthodes d'opérations. L'ancien chef du SI fait donc une évaluation correcte, quand il soutient: "*În legătură cu autodemascarea, am primit foarte multe informații[,] și după părerea mea de bună calitate[,] aproape majoritate[a].* / En ce qui concerne l'auto-démasquement, j'ai reçu beaucoup d'informations et, à mon avis, la majorité de bonne qualité"¹⁰⁴. À la différence de Sepeanu, qui faisait partie d'une autre génération et qui avait un style de travail en quelque sorte "bourgeois", Roșianu, un jeune officier âgé d'une trentaine d'années, sera un typique fonctionnaire d'appareil.

Suite à la prise du commandement, Roșianu a fait plusieurs inspections en territoire, suite desquelles il s'est déclaré mécontent. Puis, il a convoqué une séance professionnelle avec tous les officiers des bureaux d'inspections, pendant laquelle on expliquait la manière de recrutement des indicateurs et l'évidence des matériaux informatives¹⁰⁵. À cette séance ont participé le général Vladimir Mazuru, l'adjoint du chef de la *Securitate*, le lieutenant-colonel Coman Stoilescu et lui-même¹⁰⁶. Toutefois, Roșianu a continué le modèle de relations avec l'administration des prisons imposées par son prédécesseur¹⁰⁷.

Avec la nomination du nouvel chef, le style de travail changeait aussi, car, après la relation d'Iancu Șerban, il "*sprijinea efectiv munca, dădea îndrumări, ajută cadrele să crească din toate punctele de vedere* / soutenait effectivement le travail, donnait des conseils, aidait les cadres à croître en tous sens"¹⁰⁸. Mais le subordonné de Roșianu ne dit rien sur les raclées et les tortures passées en démasquements. La liaison avec les unités du territoire était faite "*mai activ, la metodele din timpul lui*

¹⁰² Alexandru Roșianu, *Interrogatoire*. 1/04/1955, vol. 3, f. 15r-v.

¹⁰³ Ion Bacheș, *Déclaration de témoin*, 12/02/1955, vol. 3, f. 54r.

¹⁰⁴ Tudor Sepeanu, *Interrogatoire d'inculpé*, 25/09/1956, vol. 6, f. 357v.

¹⁰⁵ Alexandru Roșianu, *Déclaration*. 11/02/1954, vol. 2, f. 167.

¹⁰⁶ *Ibidem*.

¹⁰⁷ Alexandru Dumitrescu *Procès-verbal d'interrogatoire*, 21-28/01/1954, vol. 10, f. 188v-189r. Pour des exemples, voir *ibidem*, f. 189r-190r.

¹⁰⁸ Iancu Șerban, *Déclaration de témoin*, 10/02/1955, vol. 3, f. 60v.

Sepeanu adăugându-se și ținerea unei corespondențe regulate. De asemeni, ofițerii din serviciul inspecții au început să facă deplasări în teritoriu. / d'une manière plus active, et aux méthodes de la période de Sepeanu s'ajoutait le maintien d'une correspondance régulée. Egalement, les officiers du service d'inspections ont commencé à se déplacer en territoire"¹⁰⁹. La consolidation de l'organisation du Service et aussi la continuation des démasquements à travers les raclées et les tortures, sont confirmées aussi par la dactylographe de l'institution: "Odată cu venirea lui Roșianu[,] Colectivul dela centru s-a întărit prin aducerea unor noi elemente instruite care să completeze activul existent. S-au înființat birouri pe penitenciare. Deasemeni, în penitenciare au mai fost trimiși ofițeri care să întărească munca birourilor de inspecții. [...] / Roșianu a întărit colectivele dela centru și dela penitenciare[,] nu știu însă că acesta ar fi schimbat metodele ce se foloseau. Și în timpul lui Roșianu se discuta despre acțiunea de 'demascare' și soseau informațiuni – declarații dela deținuți[,] în cantitate ceva mai mică. Nu știu ca Roșianu să fi dat vreun ordin în vederea sistării bătăii în penitenciare. În penitenciare continua să se folosească metode violente pentru scoaterea de informații. / Dès que Roșianu était venu, le collectif du centre se consolida par le transfert de certains éléments instruits qui ont complété l'actif existant. On constituait [d'autres] bureaux des pénitenciers. Egalement, on envoyait en pénitenciers d'autres officiers qui renforcent le travail des bureaux d'inspections. [...] / Roșianu a renforcé les collectives du centre et des pénitenciers, mais je n'ai pas la connaissance d'un éventuel changement des méthodes utilisées. Au temps de Roșianu on discutait aussi de l'action de 'démasquement', et les informations continuaient d'arriver – des déclarations des détenus, mais en quantité moins grande. Je ne sais pas si Roșianu a donné un ordre en vue de la cessation de la raclée en pénitenciers. En pénitenciers on continuait d'utiliser des méthodes violentes en vue de faire sortir des informations"¹¹⁰.

Ce qui reconfortait les subordonnés, indisposait les supérieurs. Ainsi, Stoilescu fait une caractérisation contraire au nouvel chef: "menționez că Roșianu Alexandru[,] cînd a condus serviciul inspecții s-a arătat lipsit de simțul răspunderi[i], muncind întîmplător, fără niciun pic de dragoste de muncă. Roșianu [iși] manifesta permanent și fătîș nemulțumirea față de numirea sa într-o funcție pe care o considera cu mult sub posibilitățile lui. Adeseori spunea că o să răspundă că îl țin într-o muncă neimportantă, că el ar putea să aducă un aport superior într-o altă muncă. Roșianu era bețiv și a venit și la mine la birou beat. Eu l-am găsit la birou cu bateria de vin sau cu bere. În muncă era foarte comod și superficial. Nu era combativ față de lipsurile manifestate de subalterni. / je mentionne que pendant la période que Roșianu Alexandru a dirigé le service d'inspections, le sens de la responsabilité lui manquait; il travaillait au hasard, sans avoir le moindre amour de travail. Roșianu manifestait en permanence et ouvertement son mécontentement

¹⁰⁹ Ion Bacheș, *Déclaration de témoin*, 12/02/1955, vol. 3, f. 54r.

¹¹⁰ Maria Alexandrescu, *Déclaration de témoin*, 8/02/1955, vol. 3, f. 67v.

envers sa nomination dans une fonction qu'il considérait bien au-dessus de ses capacités. Souvent, il me disait que je vais répondre de l'avoir maintenu dans une fonction qui manque d'importance, étant donné qu'il aurait pu donner un apport supérieur dans un autre type de travail. Roșianu était ivrogne, et [parfois] il venait soûl dans mon bureau. Je l'ai surpris dans son bureau avec la bouteille de vin ou de la bière. Dans son travail, il était très commode et superficiel. Il n'était pas combatif envers les lacunes manifestées par ses subordonnés"¹¹¹. Il était évident que le Service d'inspections n'était pas la meilleure structure de la *Securitate* pour y faire de la carrière. Car, au lieu d'avancer dans l'hierarchie, à la suite des oscillations de la ligne politique, on pouvait se retrouver de l'autre côté du miroir.

Conclusions

L'apparition de la structure de la police politique dans les prisons communistes roumaines était liée, au début de 1949, à l'objectif du régime qui visait la vérification et la formation de ses cadres. Peu après, vers la fin de 1949, cet objectif est devenu secondaire, face à une nouvelle charge envisagée par la direction du Parti communiste à la *Securitate*: la rééducation des détenus politiques, bref: la conversion idéologique de ses ennemis réels ou supposés. L'institution avait donc des buts pédagogiques, mais, à la différence des institutions civiles, elle employait des techniques de torture physiques et psychique pour annihiler ses opposants.

La période en discussion (1949-1953) correspond à un développement maximum de son activité liée, bien entendu, de la rééducation "de type Pitești". En dépit de tous les changements de personnel et de charges de la *Securitate* des prisons et des camps, les objectifs générales du régime communiste envers la population carcérale restent si immobiles que son idéologie: la terreur, le travail forcé et la rééducation¹¹².

¹¹¹ Coman Stoliescu, *Déclaration de témoin*, 29/03/1955, vol. 3, f. 29.

¹¹² Pour cette thèse voir Mircea Stănescu, *Organismele politice românești (1948-1965). Documente privind instituțiile și practicile*, Bucarest, 2003.